



Distr. limitée
5 décembre 2017

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Troisième session
Nairobi, 4-6 décembre 2017

Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session

« Vers une planète sans pollution »

Nous, Ministres de l'environnement du monde entier, estimons que chacun d'entre nous doit pouvoir vivre dans un environnement sain. Toute menace contre notre environnement constitue une menace pour notre santé, notre société, nos écosystèmes, notre économie, notre sécurité, notre bien-être et notre survie même. Cette menace plane déjà sur nous : la pollution coûte la vie à des millions de personnes chaque année.

Nous sommes réunis à l'occasion de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour œuvrer en faveur d'une planète sans pollution, en collaboration avec des personnalités politiques et scientifiques ainsi que des dirigeants du secteur privé et de la société civile.

Nous réaffirmons que l'action que nous menons contre la pollution doit continuer d'être guidée par les Principes de Rio sur l'environnement et le développement.

Il faut impérativement prévenir les populations du monde entier des éléments suivants :

1. Chaque jour, 9 personnes sur 10 respirent un air qui n'est pas conforme aux directives de l'OMS en matière de qualité de l'air et plus de 17 000 personnes en meurent prématurément¹. Chaque jour, des centaines d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent à cause de l'eau contaminée et d'une mauvaise hygiène². Les femmes et les filles continuent d'être particulièrement touchées, parce qu'elles cuisinent en utilisant des combustibles polluants ou qu'elles parcourent à pied de longues distances pour trouver de l'eau potable. Chaque année, nous déversons entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de plastique dans nos océans³ et nous produisons plus de 40 millions de tonnes de déchets électroniques⁴ – chiffre qui augmente de 4 à 5 % par an –, causant de graves dommages aux écosystèmes, à nos moyens de subsistance et à notre santé.

2. Nous estimons que l'on ne saurait excuser mais que l'on pourrait éviter que des dizaines de milliers de produits chimiques entrent dans la composition d'articles que nous utilisons au

¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS) – L'OMS publie les estimations nationales de l'exposition à la pollution de l'air et les effets sur la santé (septembre 2017). Voir <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2016/air-pollution-estimates/fr/>.

² Organisation mondiale de la Santé - Observatoire mondial de la Santé (<http://www.who.int/gho/fr>).

³ Jambeck, J.R., Geyer, R., Wilcox, C., Siegler, T.R., Perryman, M., Andrady, A. *et al.* (2015). Plastic waste inputs from land into the ocean. *Science* 347(6223), 768-771.

⁴ Baldé, K., Wang, F., Kuehr, R. and Huisman, J. (2015). *The Global E-waste Monitor – 2014*. Bonn : Université des Nations Unies.

quotidien et soient appliqués dans l'agriculture sans qu'ils soient testés, étiquetés ou suivis. Trop nombreuses sont les communautés ne disposant pas d'informations sur les produits chimiques et les substances dangereuses qu'elles utilisent ou auxquels elles sont exposées ni des moyens nécessaires pour les gérer en toute sécurité.

3. Toutefois, nous savons également que les connaissances et des solutions technologiques de réduction de la pollution existent déjà, bien que de nombreuses parties prenantes doivent encore étudier et appliquer les multiples mesures dont elles disposent. Nous jugeons encourageant que de nombreux pays, villes et entreprises ont réussi à faire face aux problèmes que sont la pollution de l'air, des sols, de l'eau douce et des océans. Parmi les exemples récents figurent l'adoption de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal et l'entrée en vigueur de la Convention de Minamata sur le mercure.

4. Alors que les pays s'efforcent de lutter contre la pollution dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des accords et instruments multilatéraux pertinents, y compris l'Accord de Paris adopté dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous prenons acte des liens entre la pollution, les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Nous reconnaissons également que la pollution touche de manière disproportionnée les pauvres et les personnes vulnérables. Lutter contre la pollution contribuera au développement durable en combattant la pauvreté, en améliorant la santé, en créant des emplois décents, en améliorant la vie sous-marine et terrestre et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

5. Nous sommes préoccupés par la pollution et les dégâts environnementaux que les conflits armés ou le terrorisme engendrent, qui retardent souvent le relèvement, compromettent le développement durable et menacent la santé des personnes et des écosystèmes.

6. Nous nous inquiétons également que l'utilisation et la gestion non durables des sols puissent entraîner la dégradation et la pollution des sols et créent des phénomènes tels que la perte de forêts et de biodiversité, des tempêtes de sable et de poussière, de plus en plus de feux de forêt et d'autres effets indésirables qui constituent une grave menace pour le développement durable.

7. Nous sommes convaincus que la détermination, la collaboration, la production et l'échange de connaissances, l'innovation, l'utilisation rationnelle des ressources et les technologies propres peuvent apporter des solutions concrètes pour s'attaquer à la pollution, mais que nous pouvons en faire davantage.

8. Par conséquent, nous sommes déterminés à honorer nos engagements et à prévenir, atténuer et gérer la pollution de l'air, des terres et des sols, de l'eau douce et des océans en prenant les mesures suivantes :

a) Nous renforcerons la recherche et encouragerons la production, l'exploitation et l'utilisation de données scientifiques fiables et ventilées, ce qui passera par l'établissement de meilleurs indicateurs pluridisciplinaires ; le renforcement des capacités permettant d'assurer l'efficacité de la collecte, de la vérification et du suivi des données ; et l'amélioration de la transparence par un accès élargi à ces informations ;

b) Nous favoriserons la prise de décisions fondées sur des données scientifiques dans les secteurs public et privé, l'élaboration de normes par toutes les parties prenantes et une plus grande participation des personnes issues des horizons les plus divers ;

c) Nous nous attaquerons à la pollution en adoptant des mesures adaptées, y compris des accords sur l'environnement ;

d) Nous accélérerons la mise en œuvre des accords multilatéraux, conventions, réglementations et programmes en vigueur en matière de prévention, de contrôle et de réduction de la pollution et nous favoriserons la coopération entre ces instruments ;

e) Nous encouragerons la productivité économique inclusive et durable, l'innovation, la création d'emplois et les technologies écologiquement rationnelles ;

f) Nous encouragerons des modes de vie durables et le passage à des modes de production et de consommation plus durables, en fournissant des informations fiables sur la durabilité aux consommateurs, en améliorant l'éducation et la sensibilisation, en permettant de repenser, réutiliser, recycler, récupérer et remodeler plus facilement les produits, matériaux et services et en évitant et réduisant la production de déchets ;

g) Nous favoriserons l'adoption de politiques et de méthodes telles que celles ayant trait à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris l'utilisation de cycles biologiques intégrés, de chaînes de valeur et de la chimie durable ;

h) Nous exploiterons au mieux la science, l'éducation, les liens stratégiques, le commerce, l'investissement et les possibilités d'innovation pour combattre la pollution et promouvoir le développement durable ;

i) Nous travaillerons avec les administrations locales pour encourager les modèles durables d'urbanisation et combattre ainsi la pollution ;

j) Nous nous emploierons à promouvoir des incitations fiscales destinées à susciter des changements positifs, en sachant qu'il importe de réduire au minimum la pollution et en faisant tout pour investir dans des solutions qui soient plus rationnelles sur le plan écologique ;

k) Nous renforcerons les politiques, réglementations et lois, qui seront plus intégrées, et les ferons appliquer. À cet effet, nous appuierons les institutions et en améliorerons les capacités dans ce domaine ; nous consoliderons les systèmes de suivi et de responsabilité ; et nous mettrons en commun les bonnes pratiques, les normes, les moyens d'action et les outils, et nous améliorerons l'éducation et de la formation dans le domaine de l'environnement ;

l) Nous réaffirmons que nous sommes résolus, sur le plan politique, à créer les conditions nécessaires pour lutter contre la pollution dans le contexte du développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité au niveau mondial, notamment par le biais des moyens de mise en œuvre adéquats et prévisibles, tel que convenu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba ;

m) Nous continuerons d'élaborer et d'élargir les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires, les organismes et programmes compétents des Nations Unies, les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile et les particuliers ;

n) Nous nous emploierons à promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en gardant à l'esprit que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais qu'elle a vocation à la compléter. Nous faciliterons le dialogue régional et la coordination au sein du système des Nations Unies pour cibler la pollution ;

9. En tant que Ministres de l'environnement, nous sommes conscients du rôle que nous jouons dans l'exécution de ces engagements et la promotion d'une action coordonnée. Nous prendrons en priorité des mesures préventives et des mesures de renforcement de la résilience, compte tenu des responsabilités et des capacités de chaque pays ;

10. Toutefois, il n'incombe pas aux seuls gouvernements de lutter contre la pollution. Les gouvernements doivent s'engager et montrer la voie et le secteur privé, les organisations internationales, la société civile et les particuliers doivent participer à l'action et conclure des partenariats. Tout le monde doit prendre ses responsabilités, en tant que mère et père, mari et femme, frère et sœur, ami, employeur, collègue, voisin et membre d'une communauté.

11. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'intervenir rapidement, à grande échelle et de manière coordonnée contre la pollution et saluons les [XXXX]⁵ engagements contre la pollution reçus de la part de particuliers et de pays du monde entier dans le cadre de la campagne « Combattre la pollution ».

12. Nous soutenons les actions, les engagements et les résolutions adoptés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et demandons qu'ils soient mis en œuvre de façon utile et cohérente.

13. Nous sommes conscients de l'ampleur des défis et des possibilités décrits, notamment dans le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé *Vers une planète sans pollution*⁶.

14. Construire une planète sans pollution est une entreprise de longue haleine. Faisant fond sur les résultats de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, nous prions le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de soumettre à notre examen, au plus tard à la prochaine session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, un plan de mise en œuvre établi en consultation avec le Comité des représentants permanents.

⁵ Nombre d'engagements reçus d'ici à la fin de la session de l'Assemblée à insérer.

⁶ UNEP/EA.3/25.

15. Sachant que la lutte contre la pollution est un élément essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable, nous nous ferons les champions de la présente déclaration dans toutes les instances compétentes, notamment au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, et nous ferons le point sur sa mise en œuvre à notre prochaine session, en 2019.

16. Ainsi, nous nous engageons à œuvrer en faveur d'une planète sans pollution pour la santé et le bien-être de nos peuples et l'environnement.

Les chiffres cités dans le texte sont indiqués à titre d'information uniquement (et doivent être supprimés après l'adoption du document)
